L'avis de convocation ci-dessous, tient lieu de convocation individuelle. Il n'y aura donc pas de convocation par lettre nominative.

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société CFAO MOTORS COTE D'IVOIRE sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 27 juin 2023 à 09 heures** au siège social sis à Abidjan, 117, Boulevard de Marseille, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, présentation et approbation des états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et quitus aux administrateurs et au Président ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et vote spécial de l'assemblée générale ;
4. Renouvellement du mandat de l'administrateur COTAFI ;
5. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire DELOITTE CÔTE D'IVOIRE ;
6. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant Christian MARMIGNON ;
7. Pouvoirs.

Conformément à l'article 525 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, tous les documents prévus par la loi sont à la disposition des actionnaires, quinze (15) jours avant la date de l'Assemblée, aux endroits suivants :

- Siège social de CFAO MOTORS CI : Abidjan-Treichville, 117 Boulevard de Marseille
- BICI-BOURSE : Abidjan-Plateau, Rue Gourgas

Tout actionnaire a le droit d'assister à l'Assemblée Générale et de participer aux délibérations personnellement ou par tout mandataire de son choix muni d'un pouvoir.

Le Président du Conseil d'Administration